

DECRET N° 94-23 du 2 Février 1994

Abrogeant les dispositions du Décret N° 90-265 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur Joseph Louis HOUNTON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-265 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur Joseph Louis HOUNTON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République du Nigéria ;
- SUR Rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Janvier 1994.

DECRETE :

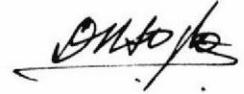
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 90-265 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur Joseph Louis HOUNTON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Février 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



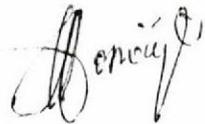
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 2 MAEC-MF 8 AMBASSADE-BENIN 2
AUTRES MINISTERES 20 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-
INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 IGF 2 CONB-DCCT 2 BN-DAN 2 INTERESSE 1
JORB 1.-